

BUREAUX D'EXAMINATEURS :—

	Nos.
Leur désignation.....	24
Epoque de leurs réunions.....	25
Durée de leurs séances.....	26
Leur quorum.....	27
Accordent des brevets valables pour toute la province.....	22
Les membres des bureaux ne peuvent préparer les candidats.....	28
Conditions de l'admission à l'examen.....	29-30
Doivent être pourvus de registres.....	33
Leurs registres peuvent être inspectés par le Surintendant..	34
Doivent avoir un local convenable.....	35
Programme de l'examen.....	37 à 39-64
Conditions de l'examen.....	40 à 47
Notes accordées aux candidats.....	48 à 50
Quand le brevet doit être accordé.....	51
Peuvent suspendre leur décision.....	53
Leur travail est annulé en certains cas.....	53
Font subir l'examen à un instituteur déjà breveté.....	60

BUREAUX D'EXAMINATEURS DES CANDIDATS INSPECTEURS
D'ÉCOLES :—

Leur composition.....	1
Leur quorum.....	2
Leur secrétaire.....	3
Lieu et époque de leurs réunions.....	4
Les principaux des écoles normales en font partie.....	1
Comment ses membres sont indemnisés.....	5
Qualités requises pour l'admission à l'examen.....	6 à 9
Matières de l'examen.....	10
Notes accordées.....	11
Doivent donner un certificat au candidat admis.....	12

C

CLASSIFICATION DES ÉCOLES :—

Comment sont classées les écoles publiques.....	65
Comment sont classés les collèges commerciaux et industriels.....	67
Quand une institution peut changer de titre.....	68
Nombre d'élèves exigés dans le cours supérieur.....	69
Programme des études.....	70

COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :—

Peut annuler le travail des bureaux d'examineurs en certains cas.....	53
Peut retirer son approbation à un livre approuvé.....	164
Peut approuver les modifications faites à un livre approuvé.....	166